

## **Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 22 novembre 2011**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 15 novembre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence du Maire.

Etaient présents : Le Maire Mariano BERNAD, messieurs Alain BRUYERE, Robert CINQ, Jean-François FABAS, Jean-Pierre GARCIA, Franck SANSUS  
Mesdames Florence AOUSTIN, Chantal CADAUX, Christèle LAURENS, Laurence RIVIERE

Excusée : Claude BARTHE,

Secrétaire de séance : Laurence RIVIERE

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé par le Conseil Municipal.  
Monsieur le Président a ouvert la séance à 21h00 et a exposé ce qui suit :

### **A l'ordre du jour :**

- Fixation du taux de la taxe d'aménagement
- Information sur l'avancement du PLU et choix du bureau d'étude
- Assurance statutaire du personnel
- Modification du contrat de la salle de rencontre
- Discussion sur la vente potentielle de l'appartement de M. GALTIER
- Questions diverses

#### **▪ *Fixation du taux de la taxe d'aménagement***

Suite à la réforme adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificatives pour 2010 (art. L 331-1 et s. du code de l'urbanisme, la taxe d'aménagement est instituée, et, les collectivités doivent fixer un taux par délibération avant le 30 novembre 2011.

Après délibération, le taux est fixé à l'unanimité à 3.60%.

#### **▪ *Information sur l'avancement du PLU***

1. Suite aux délibérations du 17 janvier 2011 pour la désignation des délégués de la commission d'appel d'offre pour l'élaboration du PLU et l'autorisation de la signature de la convention de groupement de commande pour un bureau d'étude.

Monsieur le Maire informe que c'est le bureau d'étude CITADIA qui a été retenue pour l'élaboration des plans locaux des communes d'Aussac, Labessière-Candeil, Lasgraises, Missecle, Moulayres, Peyrole, Puybegon et Saint-Gauzens.

2. En vue de procéder à l'avancement de la réflexion sur le PLU, un recensement des maisons inhabitées a été effectué ainsi que des zones agricoles.

▪ **Assurance statutaire du personnel**

- Vu les obligations des collectivités territoriales à l'égard de leur personnel (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) concernant le paiement des prestations en cas d'accident de travail, de maladie ordinaire, de longue maladie, de maladie grave, de maternité et paternité, de décès de leurs agents.

- Vu que le risque financier est trop important, il convient de souscrire une assurance.

Monsieur le Maire propose de rejoindre le contrat groupe du CDG81 et part conséquent la compagnie d'assurance GENERALI.

Accepté à l'unanimité.

▪ **Modification du contrat de la salle de rencontre**

Monsieur le Maire propose d'actualiser le tarif de la salle des fêtes car :

- Suite à la prise de compétence du ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif par la communauté de communes TARN et DADOU qui instaure une redevance d'ordures ménagères pour les salles communales,

- Afin de pallier aux frais de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif occasionnés par la location régulière de la salle de rencontre,

- Deux containers vont être mise à disposition à la salle de rencontre (un pour les ordures ménagères l'autre pour le tri) afin d'éviter un encombrement de la plate forme de collecte du village,

Les tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 sont :

- Fêtes familiales, repas, soirées (week-end) : 180 €
- Goûters (petite salle) : 45 €
- Mariage d'un résident de Puybegon : GRATUIT

Accepté à l'unanimité.

▪ **Discussion sur la vente de l'appartement de M. GALTIER**

L'acquéreur potentiel de l'appartement avait formulé le souhait de lui céder une bande de terre de 2m longeant le mur de la porte d'entrée afin d'y déposer une table, des pots de fleurs...

Le Conseil Municipal est contre cette idée et rejette la proposition de ce dernier.

## ▪ **Questions diverses**

### **Rapport de la commission local de d'évaluation des charges transférés (CLECT)**

Monsieur le Maire fait lecture du rapport du CLECT aux conseillers, qui, valident son approbation à l'unanimité.

### **Effacement de la dette d'un administré suite à décision de justice**

Le Tribunal d'Instance de Castres, nous a donné sa décision d'annuler la dette d'un administré sans possibilité de faire appel.

Par conséquent, il convient de prévoir des crédits au compte 654-Pertes irrécouvrables pour un montant de 787.96 € que l'on prélèvera du 022-Dépenses imprévus de fonctionnement.

Accepté à l'unanimité.

### **Marche relais pour le TELETHON**

Le Maire informe qu'un marche relais est organisé le samedi 3 décembre 2011 en faveur du Téléthon. Départ de Graulhet avec escale à Busque et Puybegon, arrivée à Briatexte.

### **Changement du jour de collecte des déchets**

Le Maire informe les conseillers que le jour de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif est fixé au vendredi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **Rallye coupe de France 26 mai 2012**

Monsieur le maire informe que l'association AUTO SPORT PASSION a sollicité la commune pour le tracé de son parcours pour la course rallye du 26 mai 2012.

Ce rallye empruntera les routes communales soit en parcours de liaison, soit en épreuves spéciales chronométrées.

Après délibération le Conseil Municipal accepte le projet 9 voix pour 1 voix contre et mandate le maire pour signer tout actes nécessaires au bon déroulement de la course.

### **Déjection canine**

L'agent communal a fait remarqué une augmentation des déjections canines autour du village et dans un souci de propreté, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de mettre à disposition des administrés une borne de propreté.

La séance est levée à 22h45

Délibéré en séances, les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures :